

## **MEMBRES DU CONSEIL DE L'INSPE**

### **ÉTAIENT PRÉSENTS EN PERSONNE**

#### **Présidente du Conseil :**

Catherine MOISAN (IGEN honoraire).

#### **Représentant de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :**

Josette CADUSSEAU-ECHED (Vice-présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire).

#### **Personnalités extérieures élues par les membres du Conseil de l'Inspé :**

Étienne BUTZBACH (Personnalité extérieure).

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon).

#### **Personnalités désignées par le Recteur de l'Académie de Créteil :**

Vincent AUDEBERT (IA-IPR — Directeur de la pédagogie), Nadia BENOMAR (IA-IPR — EVS – Conseillère du Recteur 1<sup>er</sup> degré), Michèle DELOMEL (Doyenne des IEN du 2<sup>nd</sup> degré), Jean-Jacques DUMERY (Doyen des IA-IPR).

#### **Personnalités désignées par les universités partenaires :**

Frédéric SALY-GIOCANTI (Maître de Conférences à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée), Frédéric ALEXANDRE, délégué d'Olivier OUDAR (Professeur des universités à l'Université Paris 13).

#### **Représentants des personnels élus assurant des activités de formation :**

Alain BERNARD (Maître de Conférences), Isabel VASQUEZ DE CASTRO (Maîtresse de Conférences), Joëlle ADEN (Professeure des Universités), Nicolas SCHMITT (Professeur des Universités), Joëlle BLUM (Professeure agrégée), Laurent FOUCHARD (Professeur agrégé).

#### **Représentants des personnels relevant du Ministre chargé de l'Éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministère :**

Stéphane DI DOMENICO (PEMF), Catherine BON (DEA).

### **ÉTAIENT PRÉSENTS PAR PROCURATION AD HOC**

#### **Représentant de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :**

Marie-Albane de SUREMAIN (Vice-présidente du Conseil d'administration).

#### **Représentants des collectivités territoriales :**

Jeannick LE LAGADEC (Conseillère départementale déléguée chargée de la santé, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'agriculture périurbaine.).

#### **ÉTAIENT ABSENTS**

#### **Représentants des collectivités territoriales :**

Véronique VEAU, délégué de Patrick SEPTIERS (Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne) ; Didier DOUSSET, délégué de Valérie PÉCRESSE (Présidente du Conseil régional d'Île-de-France) ; Emmanuel CONSTANT, délégué de Stéphane TROUSSEL (Président du Conseil départemental de la Seine– Saint-Denis).

#### **Représentants des autres personnels :**

Salima OUAHARANI (Adjointe au responsable du service des finances), Paulo FERNANDES (Coordonnateur technique).

## **INVITÉS**

- ÉTAIENT PRÉSENTS :** Xavier APARICIO, Laurent BASTIDE, Marie BERROUS, Marie-Claire CHAUVIN, Sébastien COMBESCOT, Noémie DAGOURET, Bruno DROUSSET, Alain HENRI, Catherine LAURET, Brigitte MARIN, Sylvain MAYNADIE, Florence MOURLON, Jean-Luc PASSIN, Alexandre PLOYÉ, Guillaume POIRET, Xavier PONS, Concettina RÉGNIER, Sophie RENAUT, Cédric SEBISCH, Laura TALAVERA.

## **ORDRE DU JOUR**

- Mise au vote : procès-verbal du conseil du 20 juin 2019
- Mise au vote : modifications master « Cadre en éducation populaire »
- Mise au vote : campagne d'emploi 2020

4. Information : réforme
5. Information : formation continue
6. Information : patrimoine
7. Information : installations sportives à Bonneuil
8. Questions diverses

## **DÉBAT EN SÉANCE**

*La séance est ouverte à 13 heures 35.*

**Catherine MOISAN** constate le *quorum*.

### **POINT 1 : MISE AU VOTE : PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 20 JUIN 2019**

*Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.*

### **POINT 2 : MODIFICATIONS MASTER « CADRE EN EDUCATION POPULAIRE »**

**Xavier PONS** rappelle qu'il s'agit d'une formation qui existait déjà entre 2014 et 2018. Elle est inscrite dans la mention 3 du master MEEF, en partenariat avec la FRMJC, et permet à des stagiaires d'évoluer, par exemple, vers des postes de directeur de Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC). La maquette soumise au vote est la même que celle de 2016-2018 à quelques exceptions près. Est également proposée au vote la prise en charge d'une responsabilité de parcours à 30heures TD ce qui est plus que dans d'autres mentions, et s'explique par plusieurs raisons. Premièrement, la responsabilité de parcours est assurée par une collègue de l'IUT. Deuxièmement, c'est une formation qui est assurée majoritairement par des collègues enseignants-chercheurs de l'IUT. Enfin la personne responsable du parcours a assumé cette responsabilité sans être rémunérée, pendant deux ans.

Trois points sont soumis au vote :

- les heures de suivi individuel ;
- la note plancher ;
- la formation en alternance (et non en formation continue).

**Anne-Marie CHARTIER** demande combien de personnes sont concernées.

**Xavier PONS** répond qu'en fonction des M1 qui rentreraient cette année, cela concernerait 22 étudiants.

**Joëlle BLUM** estime que la création d'une responsabilité de parcours à 30 heures soulève des questions, car 24 heures sont prévues pour les autres parcours. En outre, la convention et la maquette n'ont pas été transmises aux membres du Conseil. Il manque également des précisions sur le financement de cette formation. Elle exprime la difficulté de prendre une décision au moment du vote.

**Catherine MOISAN** demande des éclaircissements à propos des charges et des maquettes.

**Xavier PONS** s'excuse pour ces lacunes et souligne l'urgence du dossier. Le partenaire, la FRMJC, a dû construire un plan de financement viable pour cette formation.

**Catherine MOISAN** demande s'il s'agit bien d'un renouvellement.

**Xavier PONS** répond par l'affirmative.

**Catherine MOISAN** ajoute que c'est une mise à jour, à la fois du financement et de la maquette. Il y a eu des évolutions, soit sur les prises en charge, soit sur les contenus.

**Xavier PONS** déclare que la FRMJC assure la moitié des enseignements, notamment les enseignements liés aux situations professionnelles, et finance l'autre moitié. Elle finance l'inscription des étudiants et la moitié du volume horaire de la formation. En outre, le nombre d'heures de suivi individuel a été aligné sur d'autres mentions afin de tenir compte des réalités pédagogiques.

**Brigitte MARIN** indique que la maquette n'est pas présentée car, comme l'a dit la Présidente, il s'agit d'un renouvellement. De ce fait, la maquette a déjà été présentée à plusieurs reprises et votée à l'unanimité par le Conseil. Il convient d'insister sur la prise en charge par la FRMJC, ce qui crée un bénéfice de 15 000 euros pour l'année de M1 pour l'Inspé. Par ailleurs, les seuils et plafond du nombre d'inscrits ont été recadrés dans la convention afin que le volume d'heures total de suivi ne génère pas de déficit budgétaire pour l'Inspé.

**Joëlle BLUM** demande si la charge administrative est également prise en charge.

**Brigitte MARIN** répond par l'affirmative.

*Mise au vote : 1 abstention. 19 votes pour.*

*Les modifications du master « Cadre en éducation populaire » sont approuvées.*

### **POINT 3 : MISE AU VOTE : CAMPAGNE D'EMPLOI 2020**

**Brigitte MARIN** détaille le document qui est projeté et explique que treize supports de postes sont vacants ou susceptibles de l'être. Est demandée la transformation d'un poste de professeur des écoles en poste de personnel administratif BIATSS, car cela correspond à la réalité du poste occupé depuis plus de vingt ans par un professeur des écoles dont toutes les missions sont administratives à cent pour cent de temps de son activité.

Concernant les créations de postes, quatre laboratoires travaillent avec l'Inspé et demandent chacun une création de poste. Il s'agit des laboratoires CIRCEFT, LDAR, CHArt et LIRTES.

**Joëlle BLUM** déclare qu'un poste de professeur des écoles a déjà été transformé en poste BIATSS sur le site de Sénart et que ce poste n'est actuellement pas occupé.

**Catherine LAURET** signale que le poste est bien occupé actuellement.

**Joëlle BLUM** se demande si les besoins enseignants seront toujours les mêmes avec la réforme puisqu'un poste enseignant sera éventuellement perdu.

**Brigitte MARIN** répond que cela fait vingt ans que ce support de poste d'enseignant est affecté à une activité administrative et que cette transformation ne modifiera pas la réalité de cette activité.

**Joëlle BLUM** souhaite également savoir pour quelle raison un poste en histoire des sciences évolue vers un poste en psychologie mais n'est pas indiqué comme une transformation.

**Brigitte MARIN** explique que l'on parle de transformation de poste quand on change de catégorie de personne. Elle rappelle que le premier état des besoins dans les différentes disciplines s'établit en comité de direction à partir des demandes des responsables de site, pour se préciser ensuite en réunion de direction élargie, en présence des référents disciplinaires.

**Joëlle BLUM** souligne que trois postes à temps plein ont été transformés à temps partagé et se demande pourquoi ils n'apparaissent pas sur le tableau de la campagne d'emploi.

**Brigitte MARIN** indique que la campagne d'emploi des temps partagés correspond à une campagne ultérieure, et donc à un autre calendrier. Le changement en temps partagé est fait à la demande des responsables de site ainsi que des référents interdegés. Il s'agit à nouveau d'une adaptation aux besoins.

**Joëlle BLUM** souligne qu'il est difficile de faire les emplois du temps si les mises en temps partagé se multiplient.

**Brigitte MARIN** en convient mais ajoute que cela n'est pas définitif, et qu'en fonction de l'évolution du contexte, la décision pourra être réajustée.

**Catherine MOISAN** demande si le vote inclut également les créations de postes.

**Brigitte MARIN** répond par l'affirmative.

**Josette CADUSSEAU-ECHED** demande si ces créations sont prioritaires.

**Brigitte MARIN** indique que cela est effectivement le cas. La création de poste demandée par le LIRTES interviendra en réalité l'année suivante, ce laboratoire ayant très récemment demandé ce report.

**Catherine MOISAN** estime qu'il est problématique de voter dès maintenant pour créer un poste un an ou deux ans plus tard. Il est donc proposé de ne maintenir que les trois demandes de création qui ont été prioritaires pour cette année.

*Mise au vote : 2 abstentions. 18 votes pour.  
La campagne d'emploi 2020 est approuvée.*

#### **POINT 4 : INFORMATION : REFORME**

**Brigitte MARIN** rappelle que le passage des ESPÉ aux Inspé est effectif depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Des demandes ont donc été faites auprès de l'UPEC et des mairies pour modifier la signalétique sur le site et sur la voirie. En outre, l'évolution et le contenu du concours ont fait l'objet de plusieurs groupes de travail. Un document de travail a été élaboré début juillet.

Pour l'écrit, la mise en place de deux épreuves est prévue : l'une destinée à vérifier les savoirs académiques et l'autre pour évaluer un certain nombre de compétences. Pour l'oral, deux épreuves sont également envisagées : une épreuve de conception de séquences et une épreuve dite professionnelle visant à vérifier la motivation du candidat ainsi que sa capacité à assumer des fonctions d'éducateur d'adultes en même temps qu'enseignant. Le document est désormais à l'arbitrage des ministres pour une restitution mi-octobre sans savoir s'il sera revu ou non.

Un rendez-vous avec le Directeur général de l'enseignement scolaire a eu lieu ; peu d'informations nouvelles ont été apportées. Il est confirmé que le stage en classe sera d'un tiers de temps pour les étudiants en M2 MEEF, moyennant un salaire de 1 000 euros avec un statut de contractuel.

S'agissant de la gouvernance des Inspé, les ministères ont transmis un cadrage de l'appel à candidatures indiquant la composition des comités d'audition et les modalités de désignation des membres. La nomination interviendra entre le 1<sup>er</sup> décembre 2019 et le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Par ailleurs, le réseau des Inspé a souhaité que le rythme des réformes reste raisonnable. Les maquettes qui seront faites à partir des informations reçues en octobre 2019 seront donc mises en place en septembre 2020 pour les M1 et en septembre 2021 pour les M2. Les nouveaux concours prendront place entre avril et juin 2022. Des questions juridiques restent en suspens pour l'année 2021, qui sera sous un régime transitoire.

**Joëlle BLUM** estime que la question de l'année transitoire est préoccupante pour les étudiants, qui manifestent des inquiétudes à ce sujet.

**Catherine MOISAN** convient que la situation sera problématique pour les étudiants qui échoueront au master, plus que pour ceux qui échoueront au concours. En outre, la perte liée au passage du mi-temps au tiers-temps pour les stagiaires risque de s'avérer très dommageable sur le terrain. De plus, il est extrêmement regrettable que les maquettes des futures épreuves du concours ne soient disponibles qu'en octobre. En effet, un lourd travail d'organisation sera nécessaire pour voter les maquettes et adapter les emplois du temps.

**Brigitte MARIN** indique que les emplois du temps doivent être prêts en avril.

**Josette CADUSSEAU-ECHED** ajoute qu'il faut également prendre en compte le vote en CFVU et en CA qui devront être faits avant juillet. En outre, l'offre de formation doit être publiée sur le site Internet. Les délais semblent en effet très serrés.

**Catherine MOISAN** aimerait que la Conférence des Présidents d'Université (CPU) fasse remonter le problème en disant qu'il faudrait qu'il y ait des conditions de travail plus correctes pour les personnels, mais aussi une meilleure qualité de formation et d'information pour les étudiants.

**Catherine MOISAN** ajoute qu'il existe un pré-recrutement particulier pour les étudiants en deuxième et troisième année de licence et de M1, dans le cadre duquel les étudiants concernés sont rémunérés. Les étudiants de M1 perçoivent le SMIC. Il est donc surprenant de leur proposer 1 000 euros en M2.

**Alain BERNARD** constate que le changement de maquette ne peut pas être cosmétique, puisque le concours revient en fin de M2, et que les stratégies des étudiants seront radicalement différentes de ce qu'elles étaient auparavant, ce qui aura également un impact sur le M1 MEEF. Des réflexions de fond doivent être menées sur ce point.

**Catherine MOISAN** est d'accord avec cette remarque. Le profil des étudiants motivés par le M1 MEEF reste incertain. Il semble toutefois possible de démarrer une phase de réflexion afin de savoir comment attirer les étudiants sans attendre que les maquettes définitives n'aient été communiquées. Elle conseille de commencer à y réfléchir dès maintenant, et de ne pas attendre le 15 octobre.

**Anne-Marie CHARTIER** demande plus d'informations concernant l'épreuve orale.

**Brigitte MARIN** et **Catherine MOISAN** répondent qu'il n'y en a pas.

**Brigitte MARIN** ajoute que les objectifs de la deuxième épreuve orale sont de discerner parmi les candidats ceux qui manifesteraient des qualités professionnelles attendues de futurs enseignants, ce qui justifierait la présence d'un chef d'établissement dans le jury. Les documents de cadrage de cette épreuve n'ont pas encore été portés à la connaissance du Réseau des Inspé.

**Nicolas SCHMITT** souhaite savoir s'il y a des éléments sur le cadrage du master, notamment sur la répartition.

**Brigitte MARIN** répond que les éléments de cadrage dont dispose le Réseau des Inspé datent du mois de mars.

**Frédéric SALY-GIOCANTI** s'interroge sur les évolutions de l'agrégation.

**Brigitte MARIN** répond que ce point n'a pas été évoqué explicitement.

**Frédéric ALEXANDRE** rapporte les inquiétudes exprimées par les quatre universités de l'Académie concernant l'attractivité du M1 MEEF.

**Alain BERNARD** souligne que des groupes de réflexion existent en effet, mais que leurs conclusions doivent être transmises au niveau politique de manière efficace.

**Joëlle BLUM** observe que certains formateurs ne peuvent pas participer aux groupes de réflexion en raison d'incompatibilités horaires, ce qui est regrettable. Elle demande si l'Education nationale participera à la constitution des maquettes.

**Vincent AUDEBERT** indique que le rectorat serait ravi de travailler avec l'Inspé sur les maquettes.

**Xavier APARICIO** évoque la mise en place d'un groupe de travail pour le premier degré, dont l'objectif est de faire intervenir les formateurs, l'Education nationale, et les universités partenaires. Un calendrier a été élaboré avec une réunion par mois, en bloquant des lundis matin en priorité, car il est important que les groupes de réflexion comprennent des représentants de chaque discipline.

**Joëlle BLUM** demande si les changements au niveau de la direction de l'Inspé entraîneront des modifications pour le Conseil.

**Catherine MOISAN** répond par la négative.

**Joëlle BLUM** demande s'il est autorisé que les deux élus PU soient également directeurs de mention, et si cela ne pose pas de problème démocratique.

**Brigitte MARIN** indique qu'il n'existe pas d'obstacle réglementaire à cela.

**Alain BERNARD** demande si un décret expliquera les nouvelles missions du Conseil.

**Catherine MOISAN** répond qu'un texte précise que le Conseil de l'ESPE devient le Conseil de l'Inspé.

**Brigitte MARIN** ajoute que le règlement intérieur et les statuts seront réactualisés en conséquence, mais qu'ils ne seront pas redéfaits.

## **POINT 5 : INFORMATION : FORMATION CONTINUE**

**Brigitte MARIN** indique que l'Inspé doit développer la formation continue à destination des personnels enseignants du premier et second degré pour établir un lien fort avec les établissements, les inspections, afin que l'offre proposée par l'Inspé puisse être connue.

La mention 4 « Pratiques et ingénierie de la formation », qui a été créée en 2014, augmente en volumétrie et se diversifie. En outre, des parcours et des DU enrichissent l'offre et touchent un public différent. Dans un contexte de restrictions budgétaires, l'Inspé est encouragé à « vendre » des formations pour assurer davantage de ressources propres. Il est donc proposé de fragmenter certaines formations afin de proposer des modules à des coûts accessibles.

**Concettina REGNIER** précise que la formation continue s'adresse à l'heure actuelle aux personnels en poste à l'Education nationale. Depuis 2017, l'UPEC s'est lancée dans la certification de sa formation continue universitaire qui est un enjeu important. Or il convient désormais d'instruire des modules de compétences à destination du secteur privé. Ces modules doivent être répertoriés et éligibles au compte professionnel de formation (CPF). Les mentions 2 et 4 sont concernées.

L'enjeu de cette nouvelle offre de formation vise effectivement à augmenter les ressources propres de l'Inspé, mais aussi à capter un public différent. L'Inspé peut apporter des réponses aux besoins spécifiques du secteur privé, notamment dans les domaines techniques et industriels. Il est donc important d'identifier des blocs de compétences correspondant à des modules de vingt à trente heures. En outre, le développement de ces compétences devra être accompagné de manière plus individualisée que dans la formation initiale.

**Alain BERNARD** estime que toutes les mentions sont concernées, et pas seulement la mention 4. L'Inspé doit capter par ces modules un public qui pourrait se reconverter dans les métiers de l'enseignement.

**Anne-Marie CHARTIER** souhaite avoir des exemples de modules et demande si un module de remise à niveau en orthographe pourrait en faire partie.

**Concettina REGNIER** répond que ces derniers doivent avoir une finalité qui permet de l'autonomie professionnelle. Il peut s'agir de compétences en transmission du savoir et de l'expertise.

**Catherine MOISAN** demande si des clients potentiels sont déjà identifiés.

**Concettina REGNIER** indique que certains acteurs en génie mécanique, en industrie et en biochimie ont été repérés. Il est possible d'envisager également des interventions en entreprise.

**Alain BERNARD** souhaite qu'une équipe étoffée puisse se consacrer à ce sujet crucial.

**Brigitte MARIN** précise qu'une demande de poste administratif a d'ailleurs été faite pour recruter une personne qui pourra développer de tels modules. Une publication rapide de cette fiche de poste est souhaitable.

**Catherine MOISAN** estime qu'il convient de ne pas oublier l'éducation populaire dans ce projet.

**Concettina REGNIER** en prend bonne note.

**Vincent AUDEBERT** indique que le rectorat a mis en place grâce au CPF la prise en charge du DU DNL (Disciplines non linguistiques) pour une douzaine de personnes. En outre, le schéma directeur de la formation continue mentionne l'accompagnement des projets individuels des personnels de l'Education nationale.

## **POINT 6 : INFORMATION : PATRIMOINE**

**Brigitte MARIN** indique les sujets prioritaires qui ont été identifiés sur le site de Saint-Denis :

- le changement du système de sécurité incendie ;
- la rénovation du chauffage ;
- la réparation des différentes fuites d'eau ;
- l'intervention sur le système de téléphonie.

A Livry-Gargan, les priorités fixées sont les suivantes :

- l'amphithéâtre ;
- le système de sécurité incendie ;
- les sols extérieurs ;
- l'étanchéité des toits.

**Guillaume POIRET** rappelle que c'est lors du dialogue de gestion que les sites doivent prioriser leurs demandes (voir annexe 1). Chaque année, 3,5 millions d'euros sont mis à disposition pour effectuer les travaux sur l'ensemble des composantes. Il précise que la somme totale des demandes correspond à 2 millions d'euros. Il indique que les amphithéâtres du Campus Centre, occupés à 95%, ont été rénovés en priorité à raison de deux par an, pour un montant d'environ 600 000 euros par amphithéâtre. A Livry-Gargan, il est envisagé d'utiliser l'amphithéâtre comme salle de spectacles et non comme simple amphithéâtre au vu de son aménagement actuel. Si tel est le cas, les collectivités pourraient être appelées à participer financièrement. En outre, le SSI (système sécurité incendie) constitue une priorité réglementaire pour tous les sites. Au vu de ces différents éléments, il convient d'étaler les interventions demandées, d'autant plus que le désamiantage, qui est obligatoire avant les travaux, reste un véritable risque sur de nombreux sites, ce qui alourdit considérablement le coût des travaux d'une somme d'environ 600 000 à 700 000 euros.

**Catherine MOISAN** demande si un désamiantage est nécessaire à Saint-Denis et à Livry-Gargan.

**Guillaume POIRET** l'ignore. Une étude sera faite.

**Catherine MOISAN** souligne que le manque d'entretien des fuites et de l'étanchéité génère des coûts qui s'accroissent par la suite. Elle précise que la question des fuites est une question prioritaire car extrêmement dangereuse pour les personnels ainsi que pour les étudiants. En outre, l'avenir du site de Saint-Denis mérite une réflexion particulière, car il forme les professeurs de lycée professionnel pour toute l'Ile de France.

**Guillaume POIRET** indique que les fuites seront colmatées dans un premier temps avant d'entamer des travaux plus lourds. L'une des difficultés est que les tuyaux datent très probablement de l'époque de construction du bâtiment. Si tel est le cas, il sera nécessaire de remplacer l'ensemble de la tuyauterie puisque colmater d'un côté provoquera une pression à un autre endroit, ce qui entraînera d'autres fuites ailleurs. La solution trouvée pour Campus Centre, qui était dans ce cas de figure, a été de construire un autre réseau.

S'agissant de Saint-Denis, il est vrai que le lycée d'Application de l'ENNA soulève un problème de gestion. De plus, le loyer payé par la Région pour son occupation est dérisoire. Par conséquent, le fonctionnement global du site demande à être revu. Deux options peuvent être envisagées à moyen terme : soit le lycée quitte le site, soit l'Inspé du site de Saint-Denis est transférée sur le campus Condorcet.

**Joëlle BLUM** demande où se situe le campus Condorcet.

**Guillaume POIRET** répond que le celui-ci se trouve à la limite de Saint-Denis et d'Aubervilliers. Cela permettrait d'avoir un bâtiment uniquement universitaire et non plus partagé avec un lycée. Cette possibilité est à l'étude et ferait l'objet d'une demande dans le CPER (Contrat plan état région).

**Guillaume POIRET** précise que le Patrimoine est affectataire et souhaite que le loyer versé par la Région pour l'occupation des locaux du lycée soit réévalué, ce qui permettrait d'améliorer le fonctionnement du site. En outre, le nouveau CPER démarrera en 2021 et indiquera si Saint-Denis pourra rester ou non sur le site.

**Catherine MOISAN** demande combien d'élèves compte ce lycée.

**Michèle DELOMEL** répond que les sections industrielles sont pleines et que le Rectorat n'a pas d'autre endroit où placer les étudiants.

**Catherine MOISAN** estime qu'il n'est pas normal que la Région verse un loyer si bas. Un soutien du rectorat à l'UPEC serait le bienvenu sur ce point. En outre, il semble pertinent de développer un projet de CPER afin de prendre un nouveau départ.

**Cédric SEBISCH** souligne la nécessité de rénover l'amphithéâtre de Livry-Gargan. Les heures d'amphithéâtre ne sont pas assurées et sont actuellement transformées en TD, mais le nombre d'heures en est lourdement impacté. Les partenaires qui souhaitent emprunter l'amphithéâtre se voient refuser cette demande, il serait donc bon de revoir les conventions à ce sujet. En outre, des relevés sur l'état des sols ont été effectués, mais leurs conclusions ne sont pas claires.

**Guillaume POIRET** indique que les moyens de l'UPEC ne permettent pas de refaire l'amphithéâtre de Livry-Gargan et les travaux à Saint-Denis. Il revient à la composante et non au Patrimoine de formuler des priorisations. Par ailleurs, il indique ne pas avoir reçu le document concernant les relevés sur l'état des sols mais que des relevés sont réalisés mensuellement. Toutefois, il n'est pas possible de savoir à quelle profondeur les travaux de consolidation ont été faits puisqu'aucune archive n'a été retrouvée. Il est demandé à ce que les documents concernant les relevés d'état des sols lui soient envoyés (voir annexe 2).

**Catherine MOISAN** invite les membres du Conseil à prioriser rapidement les actions à réaliser.

**Marie BERROUS** précise que le lycée d'Application de l'ENNA ne verse pas de loyer, mais qu'il règle une partie de ses charges.

**Guillaume POIRET** s'interroge sur la légitimité de cette situation.

## **POINT 7 : INFORMATION : INSTALLATIONS SPORTIVES A BONNEUIL**

**Brigitte MARIN** rappelle que le gymnase qui jouxtait l'Inspé disparaîtra pour céder la place à des logements. Les professeurs d'EPS doivent donc gérer de nombreuses questions logistiques. Le recteur en a été alerté, ainsi que le maire de Bonneuil. Des créneaux ont été donnés, mais la question du stockage reste problématique. En outre, les créneaux proposés sont contraints, ce qui engendre des reports, notamment sur les créneaux du mercredi. Il est donc compliqué de parvenir au nombre d'heures prévu dans les maquettes.

**Catherine MOISAN** répond qu'il n'existera pas de structure pérenne d'EPS sur le site de Bonneuil à moyen terme. Il convient donc d'anticiper les créneaux pour l'année suivante et de les communiquer rapidement à la mairie de Bonneuil. Toutes les composantes du premier degré sont incitées à faire des efforts en ce sens, notamment sur les emplois du temps du mercredi. En outre, il semblerait pertinent que l'Inspé puisse utiliser le matériel municipal.

**Brigitte MARIN** estime que l'effort et les contraintes doivent être partagés avec les partenaires universitaires pour prendre en compte les impératifs des étudiants de l'Inspé. Une solution consisterait par exemple – à volume horaire global et nombre de séances de formation équivalents –, à regrouper les heures de séminaire sur une période et un nombre de mercredis moins étendus qu'actuellement.

**Joëlle BLUM** souligne les conditions de travail compliquées des professeurs d'EPS, qui ont l'impression de ne pas être entendus par l'administration. Une réunion consacrée à cette question semblerait donc opportune.

**Xavier APARICIO** précise que des modules d'initiation et de formation par la recherche (IFR) sont adossés à des séminaires existants. Par conséquent, le calendrier du mercredi est déjà contraint, y compris en raison des exigences de l'Inspé.

**Catherine MOISAN** convient que la situation est complexe. Un équilibre pragmatique doit être trouvé entre les enseignements d'EPS et les IFR. Elle propose de faire certains modules IFR à distance.

**Anne-Marie CHARTIER** demande jusqu'à quelle heure les gymnases sont disponibles.

**Florence MOURLON** répond que les associations arrivent à 17 heures 30. Les créneaux qui leur ont été proposés, en dehors du mercredi matin sont le lundi de 17 heures à 18 heures et le vendredi de 16 heures à 18 heures.

**Catherine MOISAN** ajoute que le samedi matin leur a également été proposé.

**Joëlle BLUM** demande s'il est légal de faire travailler des EFS le samedi matin

**Catherine MOISAN** répond qu'ils ne travailleront pas le samedi matin mais qu'ils seront en formation.

**Florence MOURLON** répond qu'elle est interpellée par le fait qu'en tant que formateurs ils ne travailleront que les lundis soir, mercredis matin, vendredis soir et samedis matin. En outre, le nouveau gymnase de Bonneuil n'ouvrira qu'en 2021. Les perspectives semblent donc limitées pour cette année et la suivante. Par ailleurs, l'état de disponibilité du gymnase de Bonneuil n'a été rendu disponible qu'en juillet.

**Guillaume POIRET** précise qu'il n'est pas possible d'augmenter la superficie du site de Bonneuil puisque des conduites de gaz à haute pression se trouvent à l'arrière du bâtiment. Par ailleurs il s'agirait d'un investissement de 600 000 à 700 000 euros pour une installation gonflable de type bulle. Il semble donc préférable de négocier des créneaux avec la mairie de Bonneuil, quitte à proposer une participation financière raisonnable pour la construction du nouveau gymnase. À Lieusaint, 2 millions d'euros ont été donnés à un gymnase qui en coûtait sept en échange de cinq créneaux horaires. Par ailleurs, une construction « en dur » sur le site de Bonneuil ne serait pas occupée en totalité. En outre, il sera rappelé à la mairie de Bonneuil que l'Inspé peut disposer d'espaces de stockage, comme cela a été convenu.

**Catherine MOISAN** suggère d'étudier la possibilité de déplacer certaines occupations de créneaux des établissements scolaires pour libérer des créneaux au bénéfice de l'Inspé. Le rectorat doit participer à cela.

**Florence MOURLON** précise que la demande était de construire une installation en bulle sur le plateau goudronné extérieur. Elle en déduit donc qu'aucune installation ne verra plus jamais le jour sur le site de Bonneuil.

**Guillaume POIRET** répond qu'une installation de type fixe coûte environ 7 millions d'euros et doit faire l'objet d'une demande au CPER. Il se demande comment cette demande sera justifiée auprès de la tutelle.

**Catherine MOISAN** répond qu'une construction pérenne sur le site de Bonneuil n'est pas envisageable et qu'une installation de type bulle, est certes moins chère.

**Guillaume POIRET** concorde et précise qu'une installation de ce type coûte environ 600 000 euros, sans compter les autres dépenses réglementaires, comme par exemple l'installation de sanitaires, qui implique des travaux sur les canalisations. Cela reviendrait finalement à un investissement d'un million d'euros. Sachant qu'un gymnase va être construit dans deux ans, il se demande s'il est judicieux de dépenser un million d'euros pour deux ans. Il propose de discuter avec la mairie de Bonneuil sur les créneaux qu'ils pourraient proposer sur le nouveau gymnase qui sera à 10 minutes de l'Inspé de Bonneuil.

**Laurent FOUCHARD** constate que la problématique des installations EPS est récurrente dans l'académie. Or il serait possible de disposer d'installations dans les communes voisines, moyennant finances. Cela réduirait les distances à parcourir pour les étudiants et pour les formateurs.

**Catherine MOISAN** demande de quel type d'installations bénéficie Laurent Fouchard.

**Laurent FOUCHARD** répond qu'il peut s'agir du parc de Choisy, de pistes d'athlétisme ou de terrains de sport en extérieur, selon les différents appels d'offre.

**Guillaume POIRET** ajoute que l'UPEC paie afin d'obtenir des créneaux horaires pour les STAPS. Il explique que l'UPEC n'aura aucune difficulté à payer pour financer un gymnase, qui leur coûtera de toute façon moins cher que de construire un gymnase eux-mêmes.

**Florence MOURLON** indique que les problématiques du premier et du second degré sont différentes. En outre, le matériel municipal ne sera pas nécessairement adapté aux étudiants.

**Catherine MOISAN** estime qu'il convient d'explorer toutes les solutions possibles et de coordonner cette question avec l'ensemble des disciplines.

## **POINT 8 : QUESTIONS DIVERSES**

### **8.1. Accès aux ressources numériques pour les personnels non-inscrits à l'UPEC**

**Joëlle BLUM** indique qu'un compte invité existait pour permettre aux utilisateurs n'ayant pas encore leur adresse UPEC de se connecter sur les ordinateurs, et que ce compte a été supprimé. Or il est indispensable que les étudiants en formation continue puissent accéder aux ressources numériques sans restriction. La suppression du compte invité ne semble pas pertinente.

**Brigitte MARIN** répond que le nouveau directeur des services informatiques (DSI) a été sollicité sur ce point. Si une personne n'est pas inscrite à l'UPEC, une autre voie d'accès est prévue à condition de fournir certaines informations. En outre, le DSI a souhaité disposer d'un plan de charge anticipé en début d'année afin que les équipes puissent ouvrir les comptes en temps voulu.

**Joëlle BLUM** estime que ces modalités sont trop complexes.

**Catherine MOISAN** indique que des raisons de sécurité et de charge des serveurs sont également invoquées. Il convient d'allier ces préoccupations avec les modalités fonctionnelles d'accès aux ressources numériques.

### **8.2. Quel suivi pour les étudiants ayant un contrat d'assistant d'éducation en préprofessionnalisation dans l'académie ?**

**Alain BERNARD** indique que cette question concerne les étudiants ayant un contrat AED et inscrits à l'UPEC, soit environ 100 personnes. Parmi eux, 30 étudiants sont inscrits à l'UPEC et doivent recevoir un accompagnement dans les options transversales. Or la liste des référents par licence n'est pas disponible et il n'est pas possible de contacter ces étudiants.

**Vincent AUDEBERT** précise que le rectorat a communiqué la liste des étudiants à l'UPEC.

**Josette CADUSSEAU-ECHED** souhaite que la liste des référents lui soit transmise.

**Catherine MOISAN** suggère de missionner Alain Bernard pour coordonner ce travail à l'échelle de l'académie et pour accompagner les autres universités.

**Alain BERNARD** estime qu'il est pertinent de proposer un tel accompagnement, mais que ce dernier doit être encadré par une convention.

**Frédéric SALY-GIOCANTI** fait part d'une demande récurrente des étudiants, qui souhaitent savoir comment valoriser leurs stages d'AED en ECTS Licence dans le cadre d'une UE.

**Alain BERNARD** indique qu'une réflexion est effectivement menée sur l'accompagnement des élèves, par exemple dans le cadre du dispositif « Devoirs faits ».

**Josette CADUSSEAU-ECHED** propose que cet accompagnement soit proposé comme une option transversale.

**Alain BERNARD** estime qu'il convient de créer un cadre à cet effet. En outre, la question des effectifs reste problématique car les options transversales sont ouvertes si au moins 15 étudiants y sont inscrits.

**Frédéric SALY-GIOCANTI** doute que les étudiants de l'UPEM se rendent à l'UPEC pour suivre des modules d'accompagnement.

**Alain BERNARD** précise que des solutions à distance pourraient être envisagées.

**Frédéric ALEXANDRE** indique que les propositions qui sont faites sont intéressantes. Le dispositif d'assistant d'éducation reste pour l'instant trop méconnu à Paris 13. Il convient donc d'améliorer ce point.

**Catherine MOISAN** constate que les besoins ne sont pas bien définis et qu'il serait utile que les universités se rapprochent afin de travailler sur ce sujet.

### **8.3. Les conditions d'étude et de financement des ex-contractuels de l'académie, postulant en M1 MEEF 2<sup>nd</sup> degré de cette année**

**Alain BERNARD** indique que des contractuels ont été brutalement informés en juillet qu'ils ne seraient pas réembauchés à la rentrée. Certains d'entre eux se sont présentés en M1 MEEF et doivent financer leur formation. Toutefois, l'attestation de licenciement ne leur a pas été transmise pour qu'ils puissent s'inscrire à Pôle Emploi. Cette situation s'avère critique et traumatisante pour les personnes concernées.

**Jean-Jacques DUMERY** répond que toutes les attestations de non-renouvellement seront envoyées d'ici la fin de la semaine. En effet, il a été décidé d'évaluer au préalable les nouveaux besoins à la rentrée. Par ailleurs, 300 contractuels en CDD se sont vu proposer un CDI.

**Vincent AUDEBERT** ajoute que des contractuels ont été intégrés dans la préparation aux concours même s'ils n'ont pas été renouvelés.

*La séance est levée à 16 heures 40.*



Date : 26/09/2019

Lieu : Direction du patrimoine

Personnes présentes :

- M. Guillaume Poiret, VP patrimoine et DD
- M Raphael greffe, DGS adjoint en charge du patrimoine et du DD
- Mme Brigitte Marin, administratrice provisoire de l'Inspé
- M Sylvain Maynadié, responsable de la coord. techn et log de l'Inspé
- Bruno Drousset, RAC

## Compte-rendu de réunion

Diffusion :

- Présents
- Responsable financière de la DPDD
- Responsables de sites
- RAS
- Responsable du service financier de l'Inspé

**Ordre du jour :** - Dialogue de gestion

### **Décisions :**

#### 1 -Travaux retenus pour l'année 2020 :

- Pour le site de Sénart : néant (aménagement très récent)
- Pour le site de Torcy :
  - o Fiche 01/2020 rénovation de menuiseries extérieures pour un montant de 33 667 €
  - o Fiche 02/2020 rénovation partielle de sols pour un montant de 19 429 €
  - o Fiche 03/2020 occultation de salles de cours pour un montant de 11 070 €
  - o Fiche 04/2020 surcoût de la réfection des sanitaires liés à l'aménagement pour les PMR non pris en compte initialement, pour un montant de 13 195 €
  - o Devis transmis par M. C. Martimort concernant la 2<sup>ème</sup> tranche de réfection de la couverture en zinc pour un montant de 148 798 €
- Pour le site de St Denis :
  - o Fiche 05/2020 transformation de 2 salles de travail pour un montant de 6 769 €
  - o Les travaux de rénovation des faux-plafonds (158 027 €) sont reportés pour une réalisation postérieure aux travaux d'étanchéité dont les devis sont à produire
  - o Travaux d'étanchéité, qui seront réalisés à l'été 2020, après réalisation d'un diagnostic, et dimensionnement du devis en fonction de celui-ci du contexte général

- Devis transmis par M. C. Martimort concernant la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux concernant la réfection de l'installation de chauffage, pour un montant de 192 438 €
- Pour le site de Livry-Gargan :
  - Devis transmis par M. C. Martimort concernant la dépense obligatoire relative à la sécurisation de la toiture pour un montant de 41 381 €
  - Dépense obligatoire liée au remplacement du système de SSI pour un montant de 140 000 €
  - Enveloppe (d'environ 60 000 €) pour une réfection partielle des parkings
- Pour le site de Bonneuil :
  - Fiche 07/2020 remise en état des éviers de la salle arts plastiques pour un montant de 1 270 €
  - Désamiantage de la zone 200 pour un montant à chiffrer selon le nouveau marché
  - Devis transmis par M. C. Martimort concernant la dépense obligatoire relative à la sécurisation de la toiture pour un montant de 70 964 €
- Pour l'Inspé :
  - Enveloppe pour les petits travaux ponctuels d'un montant de 40 000 €
  - Une enveloppe est également réservée pour les gros travaux urgents qui pourraient être à réaliser sur l'année 2020

## 2 – Modalités de travail

- Des fiches d'évaluation des besoins sont à transmettre à la DPDD en complément de celles déjà transmises, même sans devis
- Le diagnostic d'étanchéité de la toiture des bâtiments seront demandés en janvier par le responsable de la coordination technique et logistique, ainsi que le devis de réparation
- Une fois les travaux d'étanchéité réalisés sur le site de St-Denis, les modalités de réalisation des travaux de réfection des faux-plafonds seront étudiés par la DPDD
- Concernant la réfection partielle des parkings à Livry, une priorisation des zones sera étudiée conjointement entre la direction du patrimoine, le responsable de site et le responsable de la coordination technique et logistique

Le responsable administratif de l'Inspé



Bruno Drousset

## Annexe 2

**De :** Bruno Drousset

**Envoyé :** jeudi 19 septembre 2019 17:12

**À :** Guillaume Poiret <[guillaume.poiret@u-pec.fr](mailto:guillaume.poiret@u-pec.fr)>

**Cc :** Brigitte Marin <[brigitte.marin@u-pec.fr](mailto:brigitte.marin@u-pec.fr)>

**Objet :** TR: SUIVI TOPO - IUFM - LIVRY GARGAN

Bonjour M. Poiret,

ci-joint les relevés.

Je vous remercie de votre collaboration.

Bien cordialement,

**Bruno Drousset**

Responsable administratif de l'Inspé



DIRECTION GÉNÉRALE

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de l'académie de Créteil

Tél. 01 49 56 38 56

Port. 06 07 67 72 30

<http://inspe.u-pec.fr>



Avant d'imprimer ce mail, pensez à l'environnement !